

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 11 JUILLET 2017

Etaient Présents : Jean-Pierre OLIVIER (Suppléant de Christophe TINNIERE), Marielle SABIROU, Arlette LEUTELIER, Pierre BORDIER, Pascal GANGNAT, Daniel LECLERCQ, Thierry GUITTER, Jean-Claude BREHIN. Didier LAMBERT a donné son pouvoir à Pascal GANGNAT. Ghislaine BODARD-SOUDEE a donné son pouvoir à Daniel LECLERCQ.

Etaient excusés : Odile ROPARS et Angèle FERET, Michel DURAND et Yves LETERME, Gérard DAVID et Fernand LEROY.

Etaient absents : Jean-Louis BELLAY, Georges MASSA, Jean-Marc HULOT, Yves RENOULT.

Etaient également présents : Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

AVENANT N°1 – TRAVAUX AU PLAN D'EAU DE LA BAZOUGE DE CHEMERE

Xavier SEIGNEURET informe les délégués qu'après une interruption en novembre 2016, les travaux au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE ont repris en avril dernier.

Il s'est avéré que l'ancrage de la digue devait être plus profond que prévu mais surtout beaucoup plus large afin de permettre un bon compactage.

Quelques erreurs des bureaux d'études dans les quantités estimées ont été constatées, notamment sur les estimatifs de volume d'argile prévus par le Géotechnicien. Des prestations supplémentaires sont donc à prendre en compte pour un montant de 100 468,80 €.

Parmi ces travaux en plus, on retrouve également de la fourniture et mise en place de granulats supplémentaires, suite à une demande des services de l'Etat lors de la production de l'Arrêté Préfectoral.

Les délégués sont mécontents de ce surplus, qui est principalement du à une erreur du bureau d'étude. Un courrier du Syndicat a été transmis à celui-ci

Xavier SEIGNEURET, explique que pour ce chantier, il y avait quand même une inconnue sur le sous-sol du plan d'eau. Des sondages ont été menés pour estimer les volumes, mais pas assez nombreux vu les différences de sol.

Des prestations ont également été supprimées pour un montant de 12 985,00 € HT.

Délibération :

Monsieur le Président expose le rapport suivant, concernant le marché signé en septembre 2016 avec l'entreprise SNTP SALMON, pour les travaux de restauration de la Vaige, avec la construction d'une nouvelle digue de plan d'eau et renaturation, quelques prestations supplémentaires sont à prendre en compte ainsi que d'autres à supprimer :

> Prestations supplémentaires :

- Décapage et réutilisation des vases pour la création du fond de forme . $6\,637\text{ m}^3 \times 3,75\text{ €} = 24\,888,75\text{ €}$
- Réalisation de la digue
 - Fourniture et transport des matériaux $6\,987\text{ m}^3 \times 5,50\text{ €} = 38\,428,50\text{ €}$
 - Apport de matériaux pour le comblement de la tranchée $6\,987\text{ m}^3 \times 1,75\text{ €} = 12\,227,50\text{ €}$
 - Compactage de la tranchée d'ancrage $6\,987\text{ m}^3 \times 0,40\text{ €} = 2\,794,80\text{ €}$
- Fourniture et mise en place de granulats 0/150 $440\text{ m}^3 \times 35,00\text{ €} = 15\,400,00\text{ €}$
- Engazonnement type bas de berge $845\text{ m}^2 \times 0,70\text{ €} = 591,50\text{ €}$
- Mise en place de terre végétale $990\text{ m}^3 \times 6,20\text{ €} = 6\,138,00\text{ €}$

TOTAL HT = 100 469,05 €

> Prestations supprimées :

- Apport en terre végétale $- 370\text{ m}^3 \times 8,00\text{ €} = - 2\,960,00\text{ €}$

- Terrassement d'une mare	- 1 x 3 900,00 € = - 3 900,00 €
- Plantation d'hélophytes en godets	- 1 500 x 1,75 € = - 2 625,00 €
- Création de pontons d'observations (Option 1)	- 1 x 2 900,00 € = - 2 900,00 €
- Mise en place de recharge en granulats	- 40 m ³ x 15,00 € = - 600,00 €
	TOTAL HT = 12 985,00 €

Le montant du marché (avec option 1) passe de 257 553,75 € HT à 345 037,80 € HT soit 414 045,36 € TTC.
Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical:

- Approuve les modifications apportées au marché signé en septembre 2016 avec l'entreprise SNTP SALMON.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président indique qu'il faut prendre en compte des travaux supplémentaires concernant la construction d'une nouvelle digue au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 ci-dessous, décidant :

FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/ 023	Virement en investissement	+ 85 000,00	
	Total DM 1	+ 85 000,00	0,00
	<i>Pour mémoire BP</i>	344 484,00	562 398,63
	Total Fonctionnement	429 484,00	562 398,63

INVESTISSEMENT

Chapitre - Article	Libellé	Dépenses	Recettes
C/ 2128 - Op 37	Autres aménagements et aménagements de terrain	+ 85 000,00	
C/ 021	Virement de fonctionnement		+ 85 000,00
	Total DM 1	+ 85 000,00	+ 85 000,00
	<i>Pour mémoire BP</i>	727 138,83	727 138,83
	Total Fonctionnement	812 138,83	812 138,83

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin de la Vaige.

Il va être diffusé à toutes les communes membres du Syndicat de la Vaige.

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2016, est présenté dans ses grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

POINT ETUDE GEMAPI

Xavier SEIGNEURET fait un point rapide sur la GEMAPI. Une étude de gouvernance préalable à la mise en place de la GEMAPI a été lancée début 2017, sur les bassins de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Baraize, de la Voutonne, de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau. C'est le Syndicat de la Vaige qui est maître d'ouvrage de cette étude.

Petit rappel juridique :

- GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques
- PI : Prévention des Inondations.

Pour rappel, le scénario prévoit à minima la « fusion » des Syndicats de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et de l'Erve et du Treulon.

Les Communautés de communes vont devoir délibérer sur le nouveau territoire proposé qui représente 87 communes (cf. carte ci-dessous) Cette nouvelle structure devrait être créée courant 2018.

Des discussions sont en cours également sur les clés de répartition financières proposées par le bureau d'études :

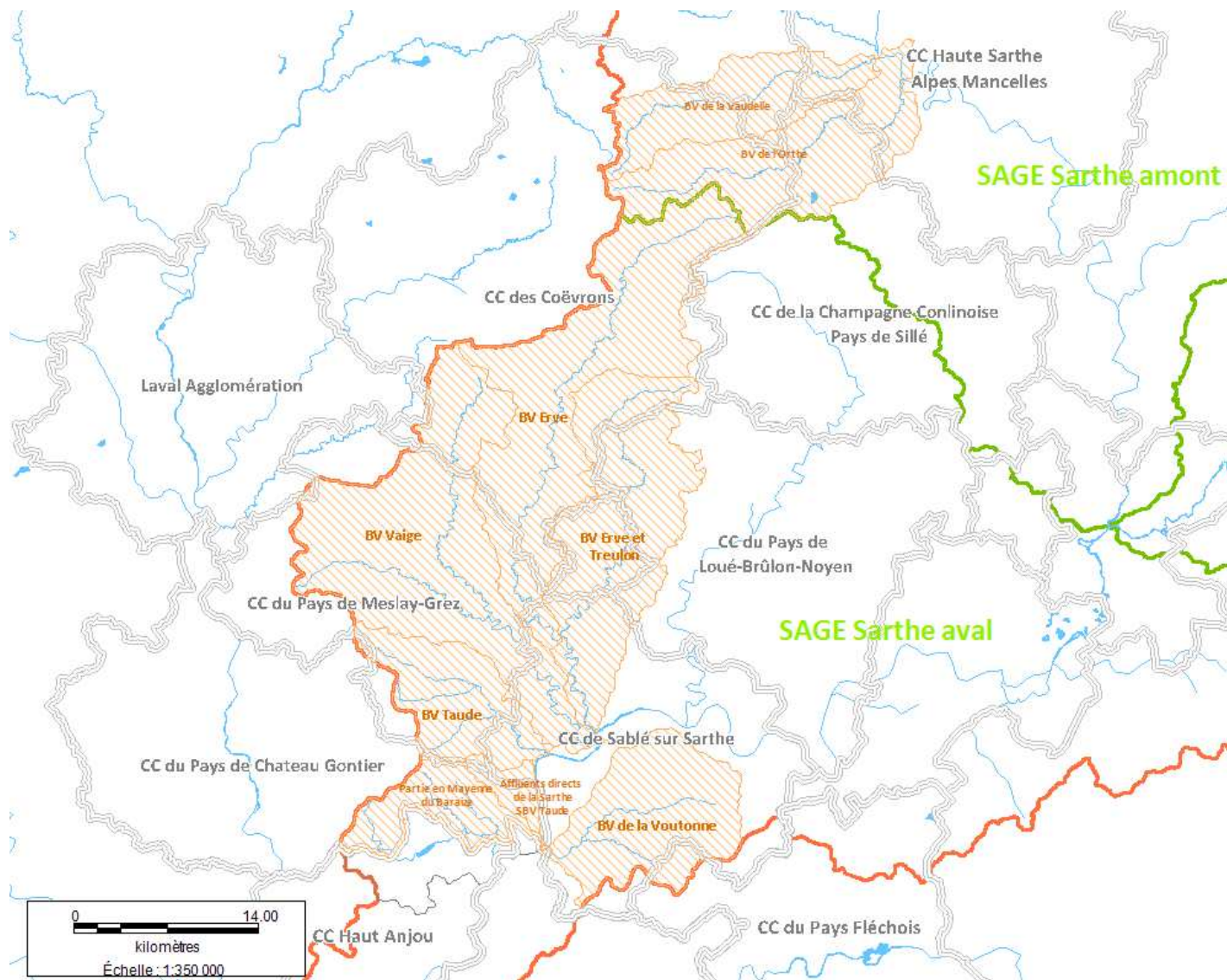
- 50% de la surface territoire sur l'EPCI-fp et 50% de la population
- 1/3 population, 1/3 linéaire de berges et 1/3 surface

La procédure pour la mise en place de ce Syndicat mixte est en cours de recherche. En effet, des discussions ont lieu actuellement avec la Préfecture et l'avocat du groupement d'étude pour simplifier et accélérer la démarche.

La structure nouvellement créée pourrait être constituée d'environ 20 délégués titulaires (et 20 suppléants). Des commissions par bassin historique seraient mises en place (Erve + Vaige et Taude + Voutonne + Orthe/Vaudelle/Merdereau) avec 1 élu par commune.

Le comité syndical de ce futur syndicat mixte compterait une vingtaine de délégués titulaires et autant de suppléants.

Des commissions correspondantes aux bassins historiques seront créées dans cette nouvelle structure : Erve, Vaige, Taude, Voutonne et Orthe/Vaudelle.



Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER

Le Président,
Pascal GANGNAT